

Saint-Brieuc, le 20 décembre 2011

Le Proviseur

à

Monsieur le Secrétaire Régional de l'UNATOS-FSU
18 rue de Brest
22000 SAINT BRIEUC

Recommandé avec Réception

Objet : votre courrier du 13 décembre 2011

Monsieur le secrétaire régional,

En réponse à votre courrier du 13 décembre 2011 où vous vous interrogez sur « les pressions que j'aurais exercées sur un agent » du Lycée pour qu'il ne se mette pas en grève le mardi 13 décembre, j'ai l'honneur de vous faire part de mon étonnement. Pour autant, je vous livre volontiers les faits tels que je les ai vécus et qu'ils se sont déroulés.

En l'absence de l'intendante, après avoir vu Monsieur B. le lundi 12 décembre à 7h30, j'ai fait le point avant 9 h avec Mme F., agent d'encadrement, à propos de la journée du mardi 13 décembre. Cette journée avait été arrêtée après concertation avec elle et les cuisiniers pour tenir le repas de Noël plutôt que le jeudi 15 décembre prévu initialement et finalement non retenu pour tenir compte du préavis de grève lancé par les enseignants...

N'ayant pas reçu de la région un message concernant le préavis déposé, j'ai dit à Mme F. que le service du repas de Noël ne devrait pas poser de difficulté. Elle m'a confirmé que tout le service serait là hormis Mme W. qui lui avait dit qu'elle serait gréviste. Ne comprenant pas pourquoi elle se déclarait gréviste en l'absence d'un préavis, je lui ai demandé de faire venir Mme W. pour qu'ensemble nous soulevions la question. Dans l'attente de notre entretien, j'ai téléphoné aux environs de 9h30 à la Région à la DRH, j'ai demandé Mme V., et ai fini par avoir Mme S. qui s'est excusée de ne pas nous avoir envoyé de message à ce propos et m'a précisé qu'il y avait bien préavis de grève et qu'un message nous parvenait dans la foulée de mon appel téléphonique.

J'ai alors rappelé Mme F. qui m'a dit que Mme W. ne viendrait me voir qu'accompagnée par un membre de son syndicat. J'ai alors mis au courant Mme F. de mon appel à la Région et me souviens bien lui avoir précisé dit que je regrettais de ne pouvoir rencontrer Mme W. d'autant qu'elle était fondée à exercer son droit de grève, ajoutant que ce droit avait valeur constitutionnelle, qu'il était encadré par des textes précis que pour ma part je connaissais bien pour avoir exercé, comme vous, M le Secrétaire Régional des mandats syndicaux...

Je n'ai donc pas agi en vertu de consignes adressées par M le Recteur, je n'ai fait qu'exercer ma compétence qui est de veiller en l'absence de l'intendance à l'organisation du service de restauration, m'amenant à poser les questions qui en découlent et qui manifestement ont été mal interprétées ou mal rapportées.

Je me tiens et me suis toujours tenu à votre disposition pour tout complément d'information et regrette vivement que pour établir les faits dans le respect du contradictoire, vous ne m'ayez pas eu en direct comme nous avons su le faire jusqu'à maintenant y compris pour vous accueillir dans nos locaux.

Copie A M le Recteur d'Académie, M l'Inspecteur d'Académie, DRH du Conseil Régional

A Mme L., intendante, Mme F., agent d'encadrement, Mme W.